



## Non renouvellement de bail abusif ???

Par **rico2912**, le **23/07/2012** à **15:26**

Bonjour,

le 27 juillet 2011 mon propriétaire m'a envoyé une lettre recommandée avec AR au motif de non renouvellement de bail. Il voulait reprendre la maison à titre personnel pour le compte de sa fille pour l'habiter en tant que résidence principale. Nous devons libérer les lieux au 30/04/12.

Nous avons trouver une nouvelle maison avant cette date et sommes partis en réglant ce que nous devons. Notre caution nous a été restituée dans son intégralité.

A ce jour, cette maison que nous avons quittée est toujours inoccupée et nous souhaiterions savoir s'il y a un moyen de savoir si ce non renouvellement de bail n'était pas abusif.

Dans l'attente de votre aide,

Par **edith1034**, le **23/07/2012** à **15:34**

LE PROBLÈME EST QUE VOUS ÊTES PARTIS

pour tout savoir sur le refus de congé

<http://www.fbls.net/lettreslocatairesproprietaires.htm>

Par **rico2912**, le **23/07/2012** à **15:41**

merci de votre réponse rapide,

oui nous sommes partis car nous pensions vraiment qu'il voulait loger sa fille dans cette maison.

Cela fait maintenant plusieurs mois qu'elle devrait y habiter et la maison est toujours vide... Il nous a peut-être mentis sur ce non renouvellement et c'est pour ça que nous cherchons à savoir ce qu'il en est...

Par **edith1034**, le **23/07/2012** à **19:15**

vous saisissez l'adil près de la préfecture à titre amiable puis vous faites une déclaration près du tribunal d'instance en dommages et intérêts

pour tout savoir sur le tribunal d'instance

<http://www.fbIs.net/TINFO.htm>